

<https://www.aefinfo.fr/depeche/712054>

Erwin Canard

5 min read

Le Snes-FSU et le Snalc s'opposent à la déconcentration de la gestion des agrégés

Un projet de décret examiné en CSAMEN le 7 mai 2024 confie aux recteurs certains actes de gestion du corps des professeurs agrégés (classement des lauréats du concours, évaluation, avancement). Après la Société des agrégés ([lire sur AEF info](#)), le Snes-FSU fait part, dans un communiqué du 13 mai, de son opposition à cette mesure. Avec ce texte, "les agrégés deviendraient un corps à gestion déconcentrée", résultat d'un "projet éminemment politique [qui] s'inscrit dans la logique des attaques contre le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers", estime le syndicat.



Le classement des lauréats du concours, l'évaluation et l'avancement d'échelon et de grade des agrégés devraient être confiés aux recteurs. Shutterstock - EF Stock

Précisément, le Snes-FSU explique que, avec ce texte, "les tableaux d'avancement accéléré au 7e et au 9e échelon seraient établis toutes disciplines confondues, alors qu'ils étaient établis discipline par discipline au niveau national, ce qui permettait de limiter les biais liés aux pratiques d'évaluations qui varient d'une inspection disciplinaire à l'autre". En outre, "les barres de promotion à la hors classe, les critères pour la révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle, les pratiques de gestion en général, deviendraient variables selon les académies d'affectation".

Or, pour l'organisation, "le brassage national permettait jusqu'à présent de limiter les inégalités de traitement entre collègues d'un même corps du fait de pratiques académiques différentes, inégalités qui sont identifiées et documentées dans le cas des corps qui sont déjà à gestion déconcentrée".

"Les difficultés de gestion dues à la sous-administration" (Snes)

Globalement, ce projet de décret "touche à l'identité d'un des derniers corps à gestion ministérielle" et constitue "un acte politique grave qui s'inscrit dans une politique de déconcentration dont les limites ne sont pas clairement posées". Le Snes-FSU revendique "au contraire de maintenir la cohérence d'une gestion nationale du corps des professeurs agrégés", estimant que "les difficultés de gestion des personnels sont principalement dues à la sous-administration dont souffre l'Éducation nationale depuis des années".

Et de s'interroger : "Comment ne pas faire le lien avec les propos de la ministre qui dit réfléchir 'à des systèmes qui pourraient permettre aux candidats de passer le concours dans les régions où ils ont envie d'exercer' ?" ([lire sur AEF info](#)).

"Un énième affaiblissement du concours" (Snalc)

De son côté, le Snalc, dans un communiqué du 6 mai, estime qu'il "n'y a aucune urgence ni aucun besoin de déconcentrer la carrière des professeurs agrégés. La gestion nationale a, au contraire, de nombreuses vertus, notamment dans l'équilibre entre les disciplines". Le projet constitue, selon le syndicat, "un énième affaiblissement d'un concours qu'il conviendrait plutôt de valoriser".

Le Snes-FSU indique que, lors du CSAMEN, la FSU, F.O., la C.G.T. éducation, le Snalc et S.U.D.-Éducation se sont opposés au texte, l'Unsa-Éducation a voté pour, et le Sgen-CFDT s'est abstenu.

Dépêche n° 712054



2 min de lecture

Par Erwin Canard Publiée le 14/05/2024 à 14h33

CSAMEN Comité social d'administration du ministère de l'Éducation nationale

Snes-FSU Syndicat national des enseignements de second degré - Fédération syndicale unitaire